



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

**Didier QUENTIN**

Député de la Charente-Maritime  
Membre de la Commission  
des Affaires étrangères  
et de la Commission des Affaires  
Européennes

*Chère*

Madame la Ministre,

Le 14 septembre 2021

Madame Bérangère ABBA  
Secrétaire d'Etat chargé de la Biodiversité  
Hôtel de Roquelaure  
246, Boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

*Affaire très signalée*

Permettez-moi d'appeler, de nouveau, votre attention sur un éventuel transfert du siège du Parc Naturel Marin situé à MARENNES, dans ma circonscription, en direction de ROCHEFORT-SUR-MER.

Comme mon collègue parlementaire, le Sénateur Mickaël VALLET, Ancien Maire de MARENNES, je m'étonne d'une telle information émanant de vos services, et sans aucune concertation préalable, d'autant plus que le siège du Parc est au cœur du Bassin de Marennes-Oléron, qui accueille déjà les Affaires maritimes et le Comité Régional de la Conchyliculture. Il convient également de préciser que Monsieur Hervé BLANCHÉ, Maire de Rochefort, a fait savoir qu'il n'était absolument pas demandeur de l'installation du siège de ce Parc sur sa commune.

Nous avons déjà alerté votre Ministre de tutelle, en novembre 2020, par une lettre cosignée (Cf. PJ) et vous comprendrez donc notre colère, si un tel changement de l'Etat était confirmé, car cela serait vécu comme une injustice par les élus locaux et les acteurs du territoire engagés, de longue date, pour la préservation de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais.

Je souligne que la localisation du siège avait été actée par un précédent gouvernement et qu'il s'agirait là d'un reniement de la parole donnée par l'Etat. La présence du siège du Parc Naturel Marin contribue au maillage du territoire et à l'attractivité de la commune de MARENNES. Il avait été décidé d'y installer, dans un premier temps, les personnels dans les locaux du Centre des Impôts, avec la mise à disposition d'un centre technique sur le chenal de la Cayenne.

J'ajoute qu'il était bien prévu que des travaux soient réalisés sur l'ancien site du Tribunal d'Instance de MARENNES, avec l'assentiment du Conseil d'administration du Parc Naturel Marin, afin d'y accueillir dans les meilleures conditions ses agents.

Il me semble que la délégation régionale de l'Office Français de la Biodiversité pourrait créer un pôle unique à MARENNES, avec en son sein le maintien du siège du Parc Naturel Marin, car ROCHEFORT est déjà bien dotée avec le siège national du Conservatoire du Littoral, dont j'ai été le Président, ainsi que de sa délégation Centre-Ouest Atlantique, et le siège national de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)...

C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de m'indiquer, dans les meilleurs délais, la position de l'Etat sur ce sujet sensible, en veillant – je le répète – au respect de sa parole et de ses engagements, et en ayant bien à l'esprit le souci d'un bon aménagement du territoire !

Avec, par avance, toute ma gratitude pour votre esprit de coopération et restant à la disposition de votre cabinet pour d'éventuels compléments d'information, je vous prie de croire, chère Madame la Ministre, à l'expression de mes respectueux hommages.

*Bien à vous.*

*Didier Quentin*

Didier QUENTIN  
(Portable: 06.11.30.19.20)

P.J./1

**Assemblée Nationale**

126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP  
Tél. 01 40 63 54 96

E-mail : [didier.quentin@assemblee-nationale.fr](mailto:didier.quentin@assemblee-nationale.fr)

**Permanence Parlementaire  
en Charente Maritime**

86, bd de Lattre de Tassigny - 17200 ROYAN  
Tél. 05 46 23 99 77

site internet : [www.didierquentin.com](http://www.didierquentin.com)  
E-mail : [contact@didierquentin.com](mailto:contact@didierquentin.com)